



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 20 mars 2024 à 19 h 00
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Madame Anne St-Laurent - mairesse
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale par intérim
Madame Kaouther Saadi, greffière et directrice générale adjointe
Monsieur Martin Michaud, coordonnateur des relations citoyennes et mesures d'urgence

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 00.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ORDRE DU JOUR 2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024
202403-066** 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2024 tel que ci-après reproduit:

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2024
- 3. PROCÈS-VERBAL**
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2024
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 4.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

- 4.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur les mouvements de personnel
- 4.3 Procès-verbal de correction de la résolution 202402-064
- 5. RAPPORT DES SERVICES**
- 5.1 Nomination de monsieur Denis Marcil, conseiller du district 5, à titre de maire suppléant pour la période du 21 mars 2024 au 17 juillet 2024
- 5.2 Mandat à la firme Bélanger Sauvé pour représenter la Ville de Montréal-Est dans le dossier Gestion Fraga Inc.
- 5.3 Demande d'usage conditionnel pour l'usage I308 dans la zone I.27 sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis sur la rue Notre-Dame Est
- 5.4 Entente avec la Société de transport de Montréal pour l'installation d'un abribus au 9100, boulevard Henri-Bourassa – Arrêt d'autobus #54734
- 5.5 Contribution monétaire de 1 852 423,25 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 932 376 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 5.6 Autorisation d'acquitter une dette venant à échéance le 3 avril 2024
- 5.7 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
- 5.8 Dépense additionnelle dans le cadre du projet DDG 2023-15 - Gainage égout sanitaire – avenue de Montréal-Est
- 5.9 Participation aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 22 au 24 mai 2024
- 6. RÈGLEMENT**
- 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-07 - règlement modifiant le règlement 739 - Règlement sur les nuisances et le bon ordre - afin de modifier les dispositions relatives aux nuisances en fonction de l'heure
- 6.2 Adoption - règlement 76-2018-3 - Règlement modifiant le règlement 76-2018 - Règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est afin de refléter l'utilisation de surplus reconnu lors de l'évaluation actuarielle pour la période se terminant le 31 décembre 2022
- 7. CONTRAT**
- 7.1 Contrat pour le projet TP 2022-07A - Option de renouvellement 2 - Fourniture de béton préparé - Pour la période du mois avril 2024 au mois de mars 2025
- 7.2 Contrat pour le projet TPST 2023-06 - Réfection de toiture et remplacement des unités de ventilation à l'Hôtel de Ville
- 7.3 Contrat pour le projet DDG 2023-23 - Nouvelle rampe d'accès universel - Hôtel de ville
- 7.4 Contrat pour le projet DDG 2024-06 - Planage et pavage avenue Marien (de rue Sherbrooke à boul. Métropolitain), et reconstruction de sections de trottoirs et bordures diverses
- 7.5 Contrat pour le projet TPST 2024-07 - Réaménagement du parc Henri-Leroux
- 7.6 Contrat pour le projet DDG 2024-11 - Aménagement et réfection de trottoirs avenue Marien et boulevard Métropolitain (direction ouest)
- 8. PERSONNEL**
- 8.1 Approbation de la lettre d'entente ME 2024-001 intervenue avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP - 301) et l'employé (matricule 594)
- 9. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 9.1 Soutien financier à l'organisme Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour leur activité de cabane à sucre
- 10. DIVERS**
- 10.1 Aucun
- 11. AFFAIRE NOUVELLE**
- 11.1 Adoption - règlement 57-2016-2 - Règlement modifiant le règlement 57-2016 - Règlement sur le plan d'urbanisme - afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme pour le secteur centre-ville/avenue Broadway et de modifier certaines dispositions quant aux îlots de chaleur, à la densité, au réseau cyclable, aux affectations du sol et aux secteurs de redéveloppement
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

PROCÈS-VERBAL 3.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024
202403-067 3.1**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 4.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES 4.1**

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 –
Règlement sur l'administration des finances au 14 mars 2024.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SUR LES
MOUVEMENTS DE PERSONNEL 4.2**

La Direction des ressources humaines dépose le rapport sur les mouvements de personnel en
vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 202402-064 4.3

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ) c C-19, la greffière, madame
Kaouther Saadi, informe les membres du conseil qu'elle a procédé à la correction de la résolution
202402-064 - Adjudication pour l'émission des obligations dans la convention - règlement 107-
2023 - Règlement décrétant une dépense de dix-neuf millions de dollars (19 000 000 \$) et un
emprunt de quinze millions de dollars (15 000 000 \$) pour l'acquisition d'un immeuble dans le
cadre de l'exercice d'un droit de préemption.

RAPPORT DES SERVICES 5.

**NOMINATION DE MONSIEUR DENIS MARCIL, CONSEILLER DU DISTRICT 5, À TITRE DE
MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 21 MARS 2024 AU 17 JUILLET 2024 5.1**
202403-068

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – Règlement concernant la régie interne du conseil
de la Ville de Montréal-Est à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour la période du 21 mars 2024 au 17
juillet 2024.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur Denis Marcil, conseiller du district 5, à titre de maire suppléant pour la
période du 21 mars 2024 au 17 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LE DOSSIER GESTION FRAGA INC.

202403-069

5.2

Considérant que Gestion Fraga Inc. a déposé une demande introductive d'instance en Cour supérieure portant le numéro 500-17-128130-237.

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite mandater une firme d'avocats pour assurer la défense de ses intérêts.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De mandater la firme Bélanger Sauvé pour assurer le suivi de ce dossier et défendre les intérêts de la Ville de Montréal-Est.

D'affecter une somme de 25 000 \$ au surplus non autrement affecté à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL POUR L'USAGE I308 DANS LA ZONE I.27 SUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 217 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS SUR LA RUE NOTRE-DAME EST

202403-070

5.3

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQc A-19.1), la mairesse demande si une personne intéressée désire se faire entendre relativement à la demande d'usage conditionnel.

Aucun commentaire n'est formulé.

Considérant que cette demande est en lien avec le projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, comme approuvé par le gouvernement du Québec par le décret 571-2019, publié dans la Gazette officielle du Québec le 3 juillet 2019.

Considérant la demande d'usage conditionnel pour l'usage I308 (activités portuaires, incluant les activités de logistique, transbordement, manutention, nettoyage, réparation et entretien de navires) dans la zone I.27 sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis sur la rue Notre-Dame Est.

Considérant que le lot visé par cette présente demande accueillera une installation de chargement de wagons-citernes et de camions-citernes destinés au transport de carburant aéroportuaire vers différents aéroports.

Considérant que ce projet représente une opportunité de réaménager le paysage industriel du secteur entourant la zone de transbordement en cohérence avec la vision 2050 de la Ville de Montréal-Est pour son secteur industriel.

Considérant que le projet a été évalué par les membres du comité consultatif d'urbanisme en conformité avec les critères d'évaluation énumérés à l'article 25.3 du Règlement sur les usages conditionnels (109-2023).

Considérant que les caractéristiques énumérées à l'article 25.4 du Règlement sur les usages conditionnels (109-2023) ont été considérées dans l'évaluation de la demande.

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à la loi et qu'une affiche a été placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, et ce, au moins 15 jours avant la tenue de la présente séance du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser la demande d'usage conditionnel pour l'usage I308 dans la zone I.27 sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis sur la rue Notre-Dame Est, sous réserve des conditions particulières énumérées à l'article 25.5 du Règlement sur les usages conditionnels (109-2023), soit :

- Le projet devra prévoir des aménagements paysagers (verdissement, gestion des eaux pluviales, plateforme d'observation, sentiers, etc.) visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et l'atténuation des nuisances potentielles.

- L'aménagement paysager final du site devra être soumis à l'approbation du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL POUR L'INSTALLATION D'UN ABRIBUS AU 9100, BOULEVARD HENRI-BOURASSA – ARRÊT D'AUTOBUS #54734
202403-071 5.4

Considérant que la Société de transport de Montréal souhaite améliorer la qualité du service à ses usagers.

Considérant la demande formulée par la Société de transport de Montréal pour l'installation d'un abribus de modèle «bunker» au 9100, boulevard Henri-Bourassa (à proximité du boulevard Rodolphe-Forget).

Considérant que la Société de transport de Montréal assume l'entière responsabilité de l'installation, de la présence, de l'entretien ou de l'usage qui sera fait de l'installation occupant le domaine public.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'approuver l'entente avec la Société de transport de Montréal pour l'installation d'un abribus au 9100, boulevard Henri-Bourassa – Arrêt d'autobus #54734.

D'autoriser le directeur du génie à signer l'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Société de transport de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 1 852 423,25 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 4 932 376 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL
202403-072 5.5

Considérant la recommandation de la Direction de l'aménagement du territoire et du développement économique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 932 376 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 1 852 423,25 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – Règlement de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION D'ACQUITTER UNE DETTE VENANT À ÉCHÉANCE LE 3 AVRIL 2024
202403-073 5.6

Considérant les taux d'intérêt élevés qui résulteraient d'un refinancement de la dette.

Considérant le désir de réduire le niveau de la dette de la Ville.

Considérant que ce montant a été prévu au budget 2024.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser l'acquittement au comptant de la dette relative au règlement d'emprunt R14-116 arrivant à échéance le 3 avril 2024 pour une somme de 529 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

202403-074

5.7

Considérant que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement.

Considérant que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance.

Considérant que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement.

Considérant que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars.

Considérant que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus.

Considérant que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont pas suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique.

Considérant que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada autrement connu sous le nom de Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026.

Considérant que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (TECQ), anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de deux milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.).

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

De demander que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (TECQ) demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure.

De demander que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.

De demander que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPENSE ADDITIONNELLE DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2023-15 - GAINAGE ÉGOUT SANITAIRE – AVENUE DE MONTRÉAL-EST

202403-075

5.8

Considérant le contrat octroyé à l'entreprise Formadrain inc. dans le cadre du projet DDG 2023-15 - Gainage égout sanitaire – avenue de Montréal-Est (résolution 202310-338).

Considérant que des travaux supplémentaires sont requis dans le cadre de ce projet afin de procéder au gainage de la jonction de l'entrée de service avec la conduite principale afin d'étanchéiser cette jonction située en arrière-lot.

Considérant que l'entreprise Formadrain inc. a soumis une proposition afin de réaliser les travaux d'étanchéisation requis.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,

Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser une dépense additionnelle de 10 000 \$ pour la réalisation de travaux de gainage de conduites d'égout sanitaire en arrière-lot dans le cadre du projet DDG 2023-15 - Gainage égout sanitaire – avenue de Montréal-Est.

D'autoriser l'affectation de ce montant au surplus non autrement affecté.

D'octroyer le contrat à l'entreprise Formadrain inc. afin d'effectuer les travaux nécessaires, conformément à leur proposition datée du 5 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION AUX ASSISES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DU 22 AU 24 MAI 2024

202403-076

5.9

Considérant les recommandations de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la participation aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront du 22 au 24 mai 2024 au Palais des congrès à Montréal et des personnes suivantes :

- Madame Anne St-Laurent, mairesse
- Monsieur Denis Marcil, conseiller du district 5
- Le prochain titulaire au poste de directeur général s'il est nommé et entré en fonction au moment de l'événement, et à défaut, madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale par intérim.

D'autoriser une dépense d'au plus 1 405 \$ par participant pour le paiement des frais d'inscription, de transport et de restauration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR24-07 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 739 - RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET LE BON ORDRE - AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NUISANCES EN FONCTION DE L'HEURE

202403-077

6.1

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 739 - Règlement sur les nuisances et le bon ordre et dépose le projet de règlement PR24-07 à cet effet.

ADOPTION - RÈGLEMENT 76-2018-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 76-2018 - RÈGLEMENT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN DE REFLÉTER L'UTILISATION DE SURPLUS RECONNU LORS DE L'ÉVALUATION ACTUARIELLE POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

202403-078

6.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le règlement 76-2018-3 - Règlement modifiant le règlement 76-2018 - Règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est afin de refléter l'utilisation de surplus reconnu lors de l'évaluation actuarielle pour la période se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

7.

CONTRAT POUR LE PROJET TP 2022-07A - OPTION DE RENOUVELLEMENT 2 - FOURNITURE DE BÉTON PRÉPARÉ - POUR LA PÉRIODE DU MOIS AVRIL 2024 AU MOIS DE MARS 2025

202403-079

7.1

Considérant que le contrat pour la fourniture de béton préparé (l'appel d'offres dans le cadre du projet TP 2022-07A) a été octroyé à Lafarge Canada Inc. (résolution 202204-200).

Considérant que le contrat comporte des options de renouvellement.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'exercer l'option de renouvellement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'exercer l'option de renouvellement du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

D'autoriser une dépense de 63 604,17 \$, taxes incluses, pour la période du mois d'avril 2024 au mois de mars 2025 pour le projet TP 2022-07A.

D'octroyer le contrat à Lafarge Canada inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPST 2023-06 - RÉFECTION DE TOITURE ET REMPLACEMENT DES UNITÉS DE VENTILATION À L'HÔTEL DE VILLE

202403-080

7.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPST 2023-06 - Réfection de toiture et remplacement des unités de ventilation à l'Hôtel de Ville.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction du génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser une dépense de 1 368 173,76 \$, contingences et taxes incluses, pour le projet TPST 2023-06.

D'autoriser l'affectation de ce montant au surplus non autrement affecté.

D'octroyer le contrat à Couverture Montréal-Nord Itée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET DDG 2023-23- - NOUVELLE RAMPE D'ACCÈS UNIVERSEL - HÔTEL DE VILLE

202403-081

7.3

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet DDG 2023-23 - Nouvelle rampe d'accès universel - Hôtel de Ville.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction du génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'autoriser une dépense de 80 481,35 \$, taxes incluses, pour le projet DDG 2023-23.

D'autoriser l'affectation de ce montant au surplus non autrement affecté.

D'octroyer le contrat à Rellocon inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET DDG 2024-06 - PLANAGE ET PAVAGE AVENUE MARIEN (DE RUE SHERBROOKE À BOUL. MÉTROPOLITAIN), ET RECONSTRUCTION DE SECTIONS DE TROTTOIRS ET BORDURES DIVERSES

202403-082

7.4

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet DDG 2024-06 - Planage et pavage avenue Marien (de la rue Sherbrooke jusqu'au boul. Métropolitain), et reconstruction de sections de trottoirs et bordures diverses.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction du génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser une dépense de 1 678 382,63 \$, taxes incluses, pour le projet DDG 2024-06.

D'autoriser l'affectation de ce montant de la manière suivante :

- 23 % au surplus non autrement affecté soit : 386 028 \$
- 77 % aux droits de carrière, soit : 1 292 354,63 \$

D'octroyer le contrat à Eurovia Québec Construction inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPST 2024-07 - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC HENRI-LEROUX

202403-083

7.5

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPST 2024-07 - Réaménagement du parc Henri-Leroux.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction du génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser une dépense de 232 961,20 \$, contingences et taxes incluses, pour le projet TPST 2024-07.

D'autoriser l'affectation de ce montant aux fonds de parcs et espaces verts.

D'octroyer le contrat à Orange Paysagement inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET DDG 2024-11 - AMÉNAGEMENT ET RÉFECTION DE TROTTOIRS AVENUE MARIEN ET BOULEVARD MÉTROPOLITAIN (DIRECTION OUEST)

202403-084

7.6

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet DDG 2024-11 - Aménagement et réfection de trottoirs avenue Marien et boulevard Métropolitain (direction ouest).

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction du génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 973 768,58 \$, contingences et taxes incluses, pour le projet DDG 2024-11.

D'autoriser l'affectation de ce montant au surplus non autrement affecté.

D'octroyer le contrat à 9391-3796 Québec inc. (Duroking bordures et trottoirs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

8.

APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ME 2024-001 INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP - 301) ET L'EMPLOYÉ (MATRICULE 594)

8.1

202403-085

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Considérant l'entente intervenue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (section 301), la Ville de Montréal-Est et l'employé (matricule 594).

Considérant que le Conseil municipal doit approuver la signature d'une lettre d'entente.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'approuver la lettre d'entente ME 2024-001 entre la Ville de Montréal-Est, le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (section 301) et l'employé (matricule 594).

D'autoriser la directrice générale par intérim et la greffière et directrice générale adjointe à signer cette lettre d'entente pour la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

9.

SOUTIEN FINANCIER À L'ORGANISME CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES POUR LEUR ACTIVITÉ DE CABANE À SUCRE

9.1

202403-086

Considérant que le Centre des femmes Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles est un organisme reconnu par la Politique de reconnaissance de la Ville de Montréal-Est.

Considérant que la mission de cet organisme est : d'offrir des services d'éducation, d'animation, d'accompagnement, de soutien, de sensibilisation et d'écoute aux femmes pauvres et/ou vivant des situations difficiles, visant à contribuer à leur intégration socio-économique, leur épanouissement et leur autonomie, ainsi qu'offrir de l'hébergement transitoire, sécuritaire et confidentiel aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale post- séparation.

Considérant que dans le cadre de la Politique de reconnaissance cet organisme aura droit à un soutien financier de 500\$ pour les frais d'autobus.

Considérant que c'est la première demande de don par cet organisme pour l'année 2024.

Considérant l'historique des dons accordés à cet organisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De faire un don au montant de 1600 \$ afin d'aider financièrement l'organisme Centre des femmes Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour le paiement d'une portion des coûts des repas des 112 participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE NOUVELLE 11.

ADOPTION - RÈGLEMENT 57-2016-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 57-2016 - RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME - AFIN D'Y INTÉGRER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLE/AVENUE BROADWAY ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS QUANT AUX ÎLOTS DE CHALEUR, À LA DENSITÉ, AU RÉSEAU CYCLABLE, AUX AFFECTATIONS DU SOL ET AUX SECTEURS DE REDÉVELOPPEMENT

202403-087 11.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 57-2016-2 - Règlement modifiant le règlement 57-2016 - Règlement sur le plan d'urbanisme - afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme pour le secteur centre-ville/avenue Broadway et de modifier certaines dispositions quant aux îlots de chaleur, à la densité, au réseau cyclable, aux affectations du sol et aux secteurs de redéveloppement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS 12.

Début : 19 h 27 Fin : 19 h 27

Aucune question n'a été posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE 13.

202403-088

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse

KAOUTHER SAADI
Greffière
